

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

OFFRE APPRENTISSAGE TECHNICIEN.NE de RIVIERES

CONTEXTE

Le Syndicat mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) composé de la communauté urbaine Angers Loire Métropole et des communautés de Communes Vallées du Haut Anjou, Loire Layon Aubance et Anjou Loir et Sarthe. Le SMBVAR a pour missions la gestion des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau) et la prévention des inondations sur un territoire de bassin versant couvrant le tiers nord-ouest du département de Maine-et-Loire (Angers inclus).

Dans le cadre de ses missions en lien avec la gestion des milieux aquatiques, le SMBVAR souhaite développer un réseau de mesure (hydrologique et piézométrique) à l'échelle de son territoire. Les données ainsi recueillies permettront d'assurer un suivi et de mieux appréhender le fonctionnement des cours d'eau afin d'adapter au mieux ses projets de restauration des milieux aquatiques.

FINALITE / OBJECTIFS

Sous la responsabilité du directeur, le/la apprenti.e technicien.ne de rivières aura pour mission principale de réaliser, suivant la méthodologie établie, la caractérisation de l'état des cours d'eau de tête de bassin versant sur le bassin de la Romme. Il/Elle participera également au suivi hydrogéologique et hydrologique sur le territoire des basses vallées angevines et de la Romme.

CONTENU DE LA MISSION

En autonomie, le/la apprenti.e aura pour mission :

Actions prioritaires :

- Etablir sur un linéaire de 80 à 100 km de cours en tête de bassin versant sur la Romme, la caractérisation de l'état initial (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur, ouvrages et annexes) ;
- Réaliser la cartographie correspondante ;
- Suivi des niveaux piézométriques du bassin versant (mesures manuelles, mesures automatiques) ;
- Suivi des assecs des cours d'eau (méthodologie ONDE) ;
- Suivi des débits des cours d'eau du bassin versant à l'aide d'un courantomètre ;
- Mise en place de stations de jaugeages automatiques et réalisation de courbes de tarages ;
- Intégration des données dans la base et proposition d'amélioration de celle-ci,
- Accompagnement des techniciens de rivières sur la définition des suivis de projets.

Actions secondaires :

- Appui aux techniciens de rivière dans l'élaboration et le suivi des projets de restauration ;
- Relevés topographiques ;
- Appui pour la réalisation de relevés faune flore ;
- Réalisation de diagnostic d'un ou d'une section de cours d'eau ;

- Définition de scénarios d'aménagements ;
- Préparation et animation de réunions de concertation ;
- Rédaction de dossier réglementaire.

COMPETENCES REQUISES

Formation : Bac +3 en apprentissage dans le domaine de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques.

Connaissances et compétences requises :

- Connaissances sur fonctionnement des hydrosystèmes : hydromorphologie, biologie aquatique, dynamique des cours d'eau,
- Connaissances de base en hydraulique, hydrologie, hydrogéologie,
- Des connaissances naturalistes seraient un plus,
- Connaissances des acteurs de l'eau et de la réglementation liée à l'eau et de l'environnement ;

Savoir / savoir-faire :

- Capacité d'écoute, de communication et de concertation ;
- Autonomie et capacité d'organisation ;
- Maîtrise du pack Office et SIG (QGis) ;

Savoir-être :

- Capacités relationnelles
- Rigueur
- Autonomie

Autres :

- Permis B obligatoire

FORMAT DE L'APPRENTISSAGE

- Structure : Syndicat Mixte des basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) (6 agents) ;
- Durée de l'apprentissage : 1 an à partir de Septembre 2024 ;
- Prise en charge des déplacements dans le cadre de la mission, mise à disposition d'un véhicule professionnel
- Lieu de travail : Angers
- Contrat d'apprentissage et rémunération selon les conditions légales ;

CANDIDATURES

Candidature à adresser avant le 05/03/2024 à :

- Par mail : anne.laure.riobe@smbvar.fr (02 41 05 45 07)
- Par courrier : Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme
83, rue du Mail – BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02